

Les ordinateurs en folie de l'administration française

L'Etat est expert en catastrophes informatiques. Derniers exemples en date : le prélèvement à la source et les cartes grises.

CA Y EST ! L'usine à gaz du prélèvement à la source vient de connaître son premier bug, qui va, dès ce mois-ci, toucher une foule de contribuables. En cause ? Le logiciel fiscal utilisé jusque-là par Bercy, qui n'a pas supporté qu'on change ses habitudes.

Résultat : le 22 mars à 15 h 30 - heure limite pour rédiger la déclaration de revenus préremplie à envoyer aux contribuables -, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'avait reçu que les trois quarts des renseignements dont elle avait besoin. Autour de 500 000 contribuables (selon les estimations internes de cette direction) vont donc recevoir, à compter du 15 avril, une déclaration préremplie dans laquelle le montant de leurs revenus... sera faux.

Le 15 mars, la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav) a été informée qu'il y avait un os dans le logiciel fiscal - le GIP-MDS - chargé d'alimenter le fisc en données sur les contribuables. Pourquoi la Cnav ? Parce qu'elle centralise la totalité des renseignements (salaires, retraites, cotisations sociales, revenus de placements, etc.) sur les sommes versées par



les « tiers payants » (entreprises, Etat, caisses de retraite, organismes financiers, etc.). Charge ensuite au logiciel GIP-MDS de piocher dans les milliards de données de la Cnav pour les expédier à qui de droit (fisc, organismes sociaux, etc.). Sauf que le programme s'est sérieusement emmêlé les connexions...

Programme minceur

Jusqu'à présent, les entreprises envoyaient leurs données via une déclaration annuelle, la DADS. Dans la perspective du passage au prélèvement à la source, le 1^{er} janvier 2019, cette déclaration est devenue mensuelle et s'appelle désormais « déclaration sociale nominative » (DSN). Or on est encore dans une période de transition, et le logiciel s'est trompé, envoyant parfois au fisc la DADS au lieu de la DSN, et inversement, ou encore... les deux documents.

Dans tous ces cas, les données considérées par l'ordinateur n'existant pas, elles ne sont pas entrées dans le fichier de la DGIP. Les revenus de plus de 1 million de foyers fiscaux n'ont donc pas été intégrés.

Un porte-parole de la DGFIP reconnaît « un problème de transmission des données fiscales ». Mais, promis-juré, tout va s'arranger. Pour les contribuables établissant leur déclaration sur Internet (soit la moitié du million de foyers victimes d'erreurs), « les données seront modifiées d'ici à la mi-avril ». A condition que l'ordi ne fasse pas de nouveau des siennes.

Quant aux 500 000 autres foyers, qui remplissent une déclaration papier, ils recevront, quelques jours après celle-ci, un « courrier explicatif » de Bercy, assorti d'un duplicata corrigé du cadre mentionnant les « revenus connus » par l'administration. Ce chiffre - qu'on espère correct, cette fois - devra être recopié sur la déclaration de revenus indûment préremplie. D'une simplicité biblique, non ?

Ce porte-parole de Bercy fait mine de prendre l'incident avec philosophie. Il souligne ainsi que « la déclaration préremplie est un service que rend la DGFIP aux usagers, et il n'est en rien obligatoire ni exhaustif ».

Et les bugs informatiques, ils sont obligatoires ?

Hervé Martin

Le trou noir des cartes grises

UN AUTRE LOGICIEL fait des misères au gouvernement : le PPNG, ou Plan préfecture nouvelle génération, qui, depuis le 1^{er} novembre 2017, est censé produire sur Internet les cartes grises autrefois délivrées par les préfectures et les sous-préfectures. Le système fonctionne à merveille ! Environ 450 000 acquéreurs de véhicules - interrogé par « Le

Canard », le ministère de l'Intérieur ne fournit aucun chiffre officiel - attendent, parfois depuis des mois, leur précieux certificat d'immatriculation.

Outre le fait d'être privés de leur moyen de transport, notamment professionnel, certains automobilistes, qui avaient commandé leur voiture fin 2017, se sont vu appliquer le nouveau malus écologique (augmenté parfois de 1 200 euros) à compter du 1^{er} janvier.

Pour éviter d'être traîné en justice par des mécontents, le ministère de l'Intérieur traite

manuellement les cas des plaignants les plus virulents. Un exemple ? Cet automobiliste nantais qui avait porté plainte devant le tribunal administratif. Comme l'indique un courriel interne, la cellule de l'Intérieur a rondement mené l'affaire. « Cinq minutes avant le début de l'audience, raconte Jean-Marc Descoubes, l'avocat du plaignant, une employée de la préfecture a apporté la carte grise. Le président n'a pu alors que constater que la plainte de l'automobiliste était devenue sans objet. »

Le stratagème ne fonctionne pas toujours. Témoin cet arrêt du tribunal administratif de Melun, où, là encore, la carte grise est miraculeusement apparue peu avant l'audience. L'Etat a quand même été (modestement) condamné à rembourser 1 000 euros de frais d'avocat à la société qui l'avait attaqué (document ci-dessous).

Il ne faudrait pas que ce mauvais exemple se généralise : 450 000 cartes grises à 1 000 euros représenteraient pour l'Etat une contredanse à 450 millions !

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Article 2 : L'Etat versera à la société Location Vacances Express la somme de 1 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.



Dix ans de bugs ministériels

SANS remonter à la pré-histoire et à l'échec du plan Calcul, lancé par de Gaulle en 1966, l'informatique publique a été marquée, ces dix dernières années, par une série de flops qui ont coûté plus de 3 milliards au contribuable.

● **BERCY PAS TRÈS EN PAIE** 2007 : le programme Opérateur national de paye (ONP) doit gérer le traitement de 2,7 millions de fonctionnaires. De retards en déboires, il est abandonné en 2014, après que son budget a triplé (plus de 1 milliard, contre 346 millions prévus initialement).

● **ENSEIGNANTS AU PIQUET** 2007 : le ministère de l'Education nationale se dote du programme Sirhen

pour gérer ses quelque 1,2 million d'agents. La Cour des comptes est dubitative (décembre 2016) : « La complexité du programme est sous-estimée » et « son pilotage [est] défaillant ». Résultat : son budget, de 60 millions à l'origine, frise aujourd'hui les 500 millions. Et, pour sa mise en œuvre (initialement prévue en 2012), les optimistes évoquent désormais 2020. Croisons les doigts !

● **COMPTA CONFUSE** 2011 : le logiciel Chorus entendait régir la comptabilité publique française. Six ans et 1 milliard d'euros (dont 400 millions de surcoût) plus tard, la Cour des comptes met en doute la « fiabilité [des] enregistrements comptables ». Un vrai succès !

● **MILITAIRES DÉSARMÉS** 2011 : Le chef-d'œuvre du genre reste le logiciel Louvois, censé établir les soldes des quelque 200 000 militaires. A son actif ? Des centaines de milliers de cafouillages : militaires touchant leur solde en retard, ou partiellement, ou, au contraire, bénéficiant de trop-perçus (544 millions, au total), qu'il faut ensuite rembourser...

En 2016, 38 % des militaires ont été victimes d'au moins un bug. Après un demi-milliard jeté par les fenêtres, le ministre des Armées, Jean-Yves Le Drian, décide d'arrêter le carnage et annonce le remplacement, en 2019, de Louvois par un nouveau logiciel, Source solde. Aux abris !

Banques expertes en virement de personnel

Le statut des cheminots

ATTENTION confidentiel - faut dire qu'elle peut compter nombre d'emplois menacés à de gérer 10 000 comptes